

## PIECES A PRODUIRE

Pour l'ensemble des pièces demandées, nous vous remercions de fournir :

### **les originaux et les photocopies**

	<b>MAJEURS</b>	<b>MINEURS</b>	
<b>Situation du demandeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La carte nationale d'identité</li> <li>- Le passeport</li> <li>- <u>Si vous ne possédez pas de titre sécurisé (passeport électronique ou biométrique ou CNI plastifiée) en cours de validité ou périmé depuis plus de 2 ans :</u> → Acte de naissance intégral avec filiation complète de moins de 3 mois (en faire la demande à votre mairie de naissance), si vous êtes né à l'étranger, en faire la demande auprès du ministère des affaires étrangères, service central de l'état civil à Nantes)</li> <li>- <b>En cas de perte</b> : déclaration de perte établie en mairie lors du dépôt du dossier *</li> <li>- <b>En cas de vol</b> : déclaration de vol établie par le commissariat *</li> <li>* Si le titre sécurisé perdu ou volé n'était plus en cours de validité et périmé depuis plus de 2 ans et que vous ne possédez pas un autre titre sécurisé : Produire la copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois.</li> <li>- <b>En cas de décès du conjoint</b> : l'acte de décès du conjoint si vous souhaitez que la mention veuve figure sur votre nouveau passeport.</li> <li>- <b>En cas de mariage</b> : fournir un acte de naissance avec la mention de mariage, pour que votre nom d'épouse figure sur votre nouveau passeport.</li> <li>- <b>En cas de divorce</b> : si vous êtes autorisée à porter le nom de votre ex-époux, fournir le jugement complet et définitif du tribunal de grande instance.</li> <li>- <b>En cas de mise sous tutelle ou curatelle</b> : fournir le jugement complet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La carte nationale d'identité</li> <li>- Le passeport</li> <li>- <u>Si 1<sup>ère</sup> demande de passeport</u> (ou perte ou vol ou que le mineur ne possède pas de CNI plastifiée) → Acte de naissance intégral avec filiation complète de moins de 3 mois</li> <li>- <b>En cas de renouvellement de passeport</b> : → le livret de famille</li> <li>- La carte nationale d'identité du parent qui dépose la demande</li> <li>- <b>En cas de perte</b> : déclaration de perte établie en mairie lors du dépôt du dossier</li> <li>- <b>En cas de vol</b> : déclaration de vol établie par le commissariat</li> <li>- <b>En cas de divorce, tutelle, adoption</b> : Le jugement complet définitif du tribunal de grande instance. <u>Attention :</u> Si dans le jugement, il est indiqué que l'enfant ne pourra sortir du territoire national sans l'autorisation des 2 parents, fournir l'autorisation écrite de sortie de territoire de l'autre parent ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité. Si dans le jugement, il y a une garde alternée, fournir l'autorisation écrite de l'autre parent pour l'établissement du passeport du mineur, la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent ainsi que son justificatif de domicile.</li> </ul>	
<b>Tarif</b>	86 € en timbre fiscal	de moins de 15 ans : 17 € en timbre fiscal	de 15 ans et plus : 42 € en timbre fiscal
<b>Photos</b>	<b>2 photographies d'identité identiques en couleur de moins de 3 mois, format 3,5 cm X 4,5 cm :</b> de face, tête nue, sur fond clair et uni, visage et cou dégagés, expression neutre et bouche fermée, sans lunettes (pas de photos scannées ni numérisées). <p style="text-align: center;"><i>Merci de ne pas découper vos photos</i></p>		
<b>Domicile</b>	Justificatif de domicile récent à votre nom (EDF, France Telecom, quittance de loyer non manuscrite, charges de copropriété, etc...) <u>Pour les personnes hébergées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant</li> <li>- Un justificatif de domicile de l'hébergeant</li> <li>- La photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant</li> </ul>		
<b>Nationalité</b>	La preuve de la nationalité française : pour les personnes nées à l'étranger ou nées en France, de parents nés à l'étranger, fournir le décret de naturalisation ou la déclaration ou le certificat de nationalité française <b>(uniquement pour la 1<sup>ère</sup> demande)</b>		

Avec l'ensemble des pièces à produire, vous devez vous présenter avec un dossier CERFA (vert pour majeurs ou orange pour mineurs) dûment complété ou remplir et imprimer ce formulaire en ligne sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), cliquer sur : ➤services en ligne et formulaires ➤formulaires ➤voir ensemble des formulaires ➤demande de passeport pour une personne majeure ou mineure.